



Madame Anne RIGAIL
Directrice Générale Air France

Monsieur Patrice TIZON
Directeur Général des Ressources Humaines Air France

Roissy CDG, le 28 octobre 2022

Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines,

Nos deux Organisations Syndicales vous ont alertés le 28 Septembre 2022 sur votre décision d'imposer unilatéralement par voie de Note de Direction le contenu intégral de l'Accord Collectif PNC qui prend fin le 31 Octobre 2022, à l'exception du chapitre L - Composition d'Équipage, qui lui se verra modifié unilatéralement à compter du 1er Janvier 2023.

Lors de la réunion de négociation de ce jour, dernière réunion programmée avant l'échéance de l'Accord Collectif PNC, nous avons déclaré communément notre opposition à cette façon de procéder, demandant qu'une alternative soit définie très rapidement.

Si lundi 31 octobre, nos deux Organisations Syndicales constatent que vous persistez sur votre passage en force et que vous refusez de répondre favorablement aux deux revendications suivantes, nous vous adresserons, le 1er novembre 2022, un préavis de grève concernant la population PNC:

- Négociation d'une prolongation temporaire suffisamment longue de l'Accord Collectif PNC dans son intégralité le temps de la négociation et de la signature d'un Accord Collectif PNC conformément à la législation.
- Aucune mesure unilatérale sur aucun sujet touché par l'Accord Collectif PNC durant la période de négociation.

Nous ne doutons pas que vous saurez nous apporter une réponse dans les meilleurs délais, et vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Anne Vildy Sarocchi
Secrétaire Générale UNAC

Sébastien Portal
Secrétaire Général SNGAF

A. Sarocchi

S. Portal